Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 057-200073609-20230126-ARRETE032023-AR

DEPARTEMENT
MOSELLE
CANTON
DU PAYS MESSIN
COMMUNE
OGY-MONTOY-FLANVILLE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Portant délégation de fonction et de signature

A Monsieur DIM Lucien, 6ème Adjoint au Maire

- **Le Maire de la commune de OGY-MONTOY-FLANVILLE**

- VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,
- VU la délibération du Conseil Municipal N° 02/2023 en date du 24 janvier 2023 portant élection d'un adjoint supplémentaire,
- Considérant que Monsieur DIM Lucien a été élu 6ème Adjoint,
- Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice du 6ème Adjoint

ARRETE

ARTICLE 1 :
Il est donné délégation de fonction et de signature à Monsieur DIM Lucien, 6ème adjoint au Maire, pour exercer les attributions suivantes :

- Gestion des grands travaux et des aménagements.

ARTICLE 2 :
En cas d'absence ou d'empêchement, quelle qu'en soit la raison, et conformément à l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est remplacé dans la plénitude de ses fonctions par un Adjoint, à défaut, par un Conseiller Municipal dans l'ordre du tableau.

ARTICLE 3 :
Madame la Secrétaire de Mairie, Mr DIM Lucien sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit dans le registre des arrêtés de la Mairie.

ARTICLE 4 :
Copie du présent arrêté sera publié et transmis à :
- Monsieur le Préfet de la Moselle (pour contrôle de légalité)
- Monsieur le Trésorier de Vigy (Receveur Municipal)
- et à l'intéressé.

Fait en Mairie, le 26 janvier 2023
Le Maire,
Eric GULINO

MAIRIE D'OGY-MONTOY FLANVILLE (MOSELLE)